



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3496^e séance

Lundi 30 janvier 1995, à 22 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Cárdenas	(Argentine)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Graf zu Rantzau
	Botswana	M. Legwaila
	Chine	M. Li Zhaoxing
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Mérimée
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Rwanda	M. Bakuramutsa

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la question concernant Haïti (S/1995/46 et Add.1)

La séance est ouverte à 22 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la question concernant Haïti (S/1995/46 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Belize, du Canada, d'Haïti et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Longchamp (Haïti) prend place à la table du Conseil; M. Laing (Belize), M. Fowler (Canada) et M. Tejera Paris (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la question concernant Haïti, qui figure dans les documents S/1995/46 et Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/85, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Argentine, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, le Honduras, l'Italie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda et le Venezuela.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants :

S/1994/1377, lettre datée du 5 décembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission perma-

nente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le sixième rapport de la Force multinationale en Haïti;

S/1994/1430, S/1995/15 et S/1995/70, lettres datées du 19 décembre 1994 et des 9 et 23 janvier 1995 respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les septième, huitième et neuvième rapports de la Force multinationale en Haïti respectivement;

S/1995/55 et Add.1, lettre datée du 18 janvier 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, de l'Australie, des Bahamas, du Bangladesh, de la Barbade, de la Belgique, du Belize, du Bénin, de la Bolivie, du Costa Rica, du Danemark, de la Dominique, des États-Unis d'Amérique, de la Grenade, du Guatemala, du Guyana, d'Israël, de la Jamaïque, de la Jordanie, des Pays-Bas, des Philippines, de la Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie et de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies;

et S/1995/90, lettre datée du 27 janvier 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant d'Haïti, à qui je donne la parole.

M. Longchamp (Haïti) : Monsieur le Président, l'honneur et la charge de présider le Conseil de sécurité pour le mois en cours reviennent à votre personne et à votre pays, l'Argentine. Je me réjouis de vous voir conduire les délibérations avec beaucoup de compréhension et de dévouement. Votre riche expérience diplomatique ainsi que vos qualités tant professionnelles qu'humaines contribuent au succès des travaux du Conseil.

La délégation d'Haïti supporte ce projet de résolution autant pour exprimer l'appui du Gouvernement d'Haïti au texte lui-même que pour manifester son soutien aux recommandations contenues dans le rapport (S/1995/46) du Secrétaire général sur la question concernant Haïti en date du 17 janvier 1995.

Le 31 juillet dernier, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 940 (1994), autorisant la formation d'une force

multinationale dont le mandat était de créer les conditions pour la mise en oeuvre de l'Accord de Governors Island du 3 juillet 1993, en particulier la création d'un environnement propice au déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti. Aujourd'hui, nous disons que pareil environnement existe.

En effet, depuis le déploiement pacifique le 19 septembre 1994 de la Force multinationale, l'Accord de Governors Island fait l'objet d'une mise en application progressive : les usurpateurs du pouvoir politique se sont retirés, les autorités légitimes ont repris leurs fonctions, l'ordre constitutionnel a été rétabli et le Président Jean-Bertrand Aristide a repris sa place à la tête de l'État. Actuellement, une commission électorale prépare la tenue prochaine d'élections législatives et municipales.

La Mission civile internationale ONU/OEA, qui a repris ses activités en Haïti, a pu constater une grande amélioration dans la situation des droits de l'homme. Elle reconnaît que les Haïtiens peuvent jouir maintenant de leurs droits fondamentaux, en particulier la liberté d'expression, d'association et de réunion. Pour aider à l'établissement d'un climat de paix, le Président Jean-Bertrand Aristide, depuis son retour au pays le 15 octobre dernier, mène une campagne incessante en faveur de la tolérance et de la réconciliation nationale.

Cela dit, tous les espoirs sont permis en Haïti. Aussi, le Gouvernement haïtien tient-il à exprimer sa gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, aux pays amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti, aux États membres du Conseil de sécurité, aux participants de la Force multinationale et au leadership des États-Unis d'Amérique, dont l'engagement a aidé au succès de la Force multinationale en Haïti.

Cependant, la confiance du peuple haïtien en un avenir meilleur est tempérée par ce qu'il croit être la survivance du régime du coup d'État : l'activisme du réseau de ses anciens oppresseurs, dont les anciens membres des Forces armées d'Haïti, les groupes paramilitaires — telle l'organisation terroriste FRAPH — les anciens chefs de section et les attachés, joint à une grande disponibilité d'armes accumulées pendant les trois années du coup et à l'incapacité du système judiciaire haïtien à satisfaire aux demandes des victimes du coup d'État.

Le Gouvernement haïtien est conscient que des mesures d'urgence sont à prendre pour redresser ce problème. Ainsi, deux commissions ont été créées pour étudier la réforme des Forces armées d'Haïti et la création

de la police, conformément aux dispositions de notre constitution. Des réformes sont en cours dans l'appareil judiciaire; le gouvernement n'attend donc que le déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti pour l'assister dans ces tâches, comme cela lui a été promis dans l'Accord de Governors Island et la résolution 861 (1993) du 27 août 1993.

Aussi, la délégation d'Haïti souhaiterait-elle que le projet de résolution soit adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de sécurité, comme signe du renouvellement de l'appui de la communauté internationale à la démocratisation de la société haïtienne.

D'ores et déjà, au nom de mon gouvernement, je profite de l'occasion pour souhaiter au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi ainsi qu'à tous les membres de la Mission des Nations Unies en Haïti une cordiale bienvenue.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant d'Haïti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Le Conseil de sécurité se réunit ce soir pour décider d'une nouvelle étape dans l'engagement continu de la communauté internationale envers la restauration de la paix et de la démocratie en Haïti. Il y a quatre mois, la coalition multinationale autorisée par les Nations Unies est arrivée en Haïti. Puis, le 15 octobre, le Président Aristide est rentré dans son pays.

Des progrès considérables ont été réalisés depuis cette date : un nouveau gouvernement a assumé le pouvoir, le Parlement fonctionne de nouveau librement, la situation des droits de la personne s'est améliorée d'une manière spectaculaire et nous nous acheminons vers des élections législatives au printemps. Les Haïtiens ont commencé à jouir des droits et libertés dont ils ont été privés durant ces trois dernières années.

La coalition multinationale, dirigée par les États-Unis, a contribué à créer l'environnement nécessaire pour permettre aux Haïtiens de commencer à bâtir une société paisible, stable et démocratique. Nous saluons les efforts de tous ceux qui ont participé à cette mission.

Le moment est venu d'amorcer la transition de la coalition multinationale à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), tel que prévu dans la résolution 940 (1994). Le projet de résolution que le Conseil devrait examiner aujourd'hui affirme que le climat sûr et stable requis pour le déploiement de la MINUHA existe, et prévoit que le transfert de la Force multinationale à la MINUHA sera complété avant le 31 mars 1995.

Cette transition souligne la continuité de l'engagement de la communauté internationale en Haïti. La planification du transfert est déjà bien engagée; l'ONU et la Force multinationale travaillent en étroite coopération pour que ce transfert se fasse sans difficulté. Plusieurs de ceux qui font actuellement partie de la Force multinationale demeureront au sein de la MINUHA, ce qui marque clairement le lien entre les deux opérations.

Le Canada s'est fermement engagé à participer à ce processus et il fera une contribution importante à la MINUHA. Des policiers, des militaires canadiens sont déjà sur place, dirigeant l'équipe qui prépare en ce moment la transition.

(L'orateur poursuit en anglais)

Bien que les conditions de sécurité en Haïti se soient suffisamment améliorées pour permettre la transition de la Force multinationale à la MINUHA, nous partageons les vues du Secrétaire général lorsqu'il affirme que la situation demeure fragile et que le défi auquel les Haïtiens font face pour consolider la sécurité et la stabilité dans leur pays est de taille. Pour cette raison, nous joignons notre voix à la sienne, en priant la coalition multinationale de travailler avec vigueur à l'amélioration des conditions de sécurité durant la période qui reste à courir avant le transfert à la MINUHA. En particulier, nous encourageons la Force à poursuivre le programme de désarmement aussi activement que possible.

Le respect de la loi et de l'ordre public est le plus grand défi qui se pose aux autorités haïtiennes. La force de sécurité intérimaire manque d'expérience et de connaissances techniques. La MINUHA lui offrira une formation additionnelle sur le terrain et surveillera ses activités afin qu'elle s'acquitte avec plus d'efficacité de ses fonctions de maintien de la loi et de l'ordre public. Dans ce but, nous appuyons pleinement l'augmentation du nombre de policiers de la MINUHA. Il importe toutefois de souligner que la responsabilité de la MINUHA doit être d'aider, et non de remplacer, les Haïtiens dans leurs efforts pour maintenir des conditions sécuritaires et stables en Haïti.

La situation présente montre qu'il est également essentiel d'éviter tout délai dans la formation et le déploiement d'une force permanente de police haïtienne, et d'apporter rapidement des améliorations au système judiciaire. Le Canada travaillera avec le Gouvernement haïtien à la création d'une police nationale, comme nous l'avons fait pour la mise sur pied de la force de sécurité intérimaire. Près d'une centaine d'Haïtiens formés au Canada arriveront en Haïti dans les semaines qui viennent pour se joindre à la nouvelle force de police. Dans les mois à venir, nous participerons aux efforts visant à rendre le système judiciaire plus efficace.

La poursuite de l'aide économique et humanitaire par la communauté internationale demeure un élément clef pour aider les Haïtiens à rebâtir leur économie et garantir la stabilité. Depuis le retour du Président Aristide, le Canada a versé plus de 30 millions de dollars afin d'appuyer les efforts de reconstruction nationale.

Bien que les difficultés qui s'annoncent soient énormes, les Haïtiens font des progrès dans la restauration de la démocratie, de la paix et de la stabilité. La communauté internationale a joué un rôle actif en appuyant ce processus. La transition de la Force multinationale à la MINUHA, qui est décrite dans ce projet de résolution, et que nous coparrainons avec plaisir, reflète pleinement cet engagement.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de Belize. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Laing (Belize) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir accédé à notre demande de participer au débat sur la question importante dont le Conseil est saisi ce soir. À cet égard, j'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil au nom des 12 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : Antigua-et-Barbuda, le Commonwealth des Bahamas, la Barbade, le Commonwealth de la Dominique, la Grenade, la République du Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la République de la Trinité-et-Tobago, et mon pays, le Belize, et également au nom de la République du Suriname.

Comme les membres du Conseil le savent, les gouvernements et les peuples des États membres de la CARICOM ont activement participé aux efforts visant à instaurer un ordre juste et démocratique en Haïti. Mus par une sollici-

tude inquiète et fraternelle, nos gouvernements ont participé activement aux efforts de surveillance internationale du Gouvernement démocratiquement élu du Président Jean-Bertrand Aristide, et ont dénoncé les actes qui ont conduit à son renversement. Nous étions donc fiers d'être à même de contribuer, dans la mesure où nous le permettent nos capacités limitées en matière de sécurité, à la formation de la Force multinationale autorisée aux termes du paragraphe 4 de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité. Le déploiement de la Force multinationale en Haïti, le 19 septembre 1994, a représenté la première phase d'une entreprise délicate et difficile menée par la communauté internationale pour rétablir dans ses fonctions le Gouvernement démocratiquement élu du Président Aristide et pour aider ce gouvernement dans l'exécution de la tâche de reconstruction économique, sociale et institutionnelle de son pays dévasté.

Les gouvernements des États membres de la CARICOM et de la République du Suriname ont été grandement encouragés par le fait que le déploiement de la Force multinationale en Haïti s'est déroulé dans des circonstances pacifiques. Nous continuons d'être encouragés par la manière efficace dont elle a exécuté son mandat important depuis quatre mois qu'elle est en place en Haïti. Nos gouvernements sont d'accord avec le Commandant de la Force multinationale pour dire qu'un climat sûr et stable existe maintenant en Haïti, et nous avons été heureux de nous joindre aux autres participants de la Force pour recommander au Conseil de sécurité de décider qu'il est approprié pour la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) de commencer à assumer toute la gamme de ses fonctions.

Par conséquent, nous appuyons pleinement la décision concernant cette question contenue dans le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi. Bon nombre de nos gouvernements participeront également à l'étape suivante, sous l'égide de la MINUHA, en témoignage de notre profond attachement à la création des conditions nécessaires au maintien et au renforcement de la frêle démocratie haïtienne.

La situation actuelle en Haïti nous donne de nombreuses raisons d'espérer. En même temps, toutefois, il n'y a pas encore lieu de nous estimer satisfaits. Dans son rapport au Conseil, le Secrétaire général souligne que la sécurité relative dont jouissent actuellement les Haïtiens demeure fragile et que l'environnement politique et social qui prévaut actuellement comporte de nombreux facteurs qui pourraient être source d'instabilité dans l'avenir. Il est indispensable que la situation actuelle en matière de sécurité en Haïti se maintienne après le départ de la Force multina-

tionale et le déploiement total de la MINUHA. Voilà pourquoi les gouvernements membres de la CARICOM et le Suriname se doivent de souligner la nécessité du maintien de mesures efficaces de dissuasion après le transfert à la MINUHA pour faire face à toutes menaces subversives qui subsisteraient contre le Gouvernement haïtien. Il faut donc disposer d'une capacité d'action rapide, coordonnée et efficace partout dans le pays. À cet égard, nous notons les indications données dans le rapport du Secrétaire général selon lesquelles la composante militaire de la MINUHA comprendra une force de réaction rapide. Nous sommes persuadés qu'elle disposera des effectifs et de la capacité nécessaires pour répondre à ce besoin essentiel de sécurité.

De nombreuses mesures essentielles restent à prendre pour mener à bien la reconstruction politique, économique, sociale et institutionnelle d'Haïti et permettre au peuple haïtien d'édifier un avenir pacifique et stable fondé sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit, et sur la justice économique et sociale. Les États membres de la CARICOM et le Suriname se sont engagés à jouer un rôle constructif, dans la mesure de leurs moyens, dans cette phase critique du processus.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de la possibilité qui nous est offerte aujourd'hui d'examiner le texte d'un projet de résolution que les Amis d'Haïti ont élaboré sur la situation dans ce pays, dont le contenu se fonde sur le rapport du Secrétaire général en date du 17 janvier 1995. Le Nigéria est particulièrement heureux que, grâce au succès de l'intervention de la Force multinationale, la situation en Haïti puisse maintenant être considérée comme sûre et stable. Selon les termes employés par le Secrétaire général :

«les Haïtiens peuvent se déplacer librement dans tout le pays, l'autorité constitutionnelle s'exerce partout et les élections législatives et locales se préparent sous la direction du Conseil électoral provisoire.» (S/1995/46, par. 78)

Il est particulièrement encourageant de lire dans le rapport que l'on ne voit guère ce qui pourrait actuellement mettre sérieusement en péril l'existence du Gouvernement en Haïti.

En dépit de cette évolution positive, l'expérience en Haïti nous enseigne qu'une vigilance constante est indispensable, tant de la part du gouvernement nouvellement installé que de la communauté internationale, afin que les acquis actuels ne soient pas mis en péril. La vigilance est d'autant plus nécessaire que, comme le Secrétaire général lui-même le souligne dans son rapport, la criminalité en Haïti est encore beaucoup trop élevée et les violations de sécurité qui se produisent dans diverses parties du pays ont des effets adverses sur la situation sociale.

Le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité est opportun et, à notre avis, équilibré et constructif. Ma délégation l'appuiera donc pour au moins trois raisons.

Premièrement, en autorisant la phase actuelle des opérations des Nations Unies en Haïti, le projet de résolution a obtenu l'assentiment du Gouvernement haïtien, ce qui est une condition préalable indispensable pour toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies entreprises au titre du Chapitre VI. Nous croyons comprendre que les 6 000 soldats qui seront déployés en Haïti n'auront recours à la force que dans l'exercice de leur droit de légitime défense et aux fins de l'accomplissement d'autres tâches définies dans leur mandat.

Deuxièmement, ma délégation approuve le mandat de six mois accordé à l'opération des Nations Unies à un premier stade, ce qui concorde avec la recommandation du Secrétaire général. Cependant, comme le projet de résolution le souligne dans son avant-dernier alinéa du préambule, il importe de maintenir constamment à l'examen les effectifs de la MINUHA. Ma délégation, qui est, en fait, en faveur de l'établissement d'une norme uniforme pour toutes les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité appuierait, par conséquent, l'insertion du libellé du texte actuel dans toutes les résolutions futures qui traiteront de la prorogation d'un mandat et de l'examen des effectifs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, ma délégation se félicite de l'inclusion du paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution à l'examen qui rappelle que la communauté internationale s'est engagée à aider et à appuyer le développement écono-

mique, social et constitutionnel d'Haïti et souligne l'importance que revêt cet engagement pour le maintien d'un climat sûr et stable. Cette disposition exprime ce que devrait faire la communauté internationale : s'engager à aider tous les États dans des situations de consolidation de la paix après les conflits. À notre avis, ce qui vaut pour Haïti devrait valoir pour tous les autres pays qui finissent par émerger d'années de conflits. Je pense notamment au Mozambique, à la Somalie, au Rwanda et, espérons-le, au Libéria.

Pour terminer, le transfert des fonctions de la Force multinationale à la Mission des Nations Unies en Haïti, tel qu'il est proposé dans le projet de résolution actuel, marque une phase très importante dans les efforts collectifs que nous déployons en vue d'établir la paix et la sécurité en Haïti. Nous louons les efforts des États qui ont participé à la Force multinationale. Nous félicitons également l'Organisation des États américains, ainsi que la Mission civile internationale en Haïti, pour le travail qu'elles y ont accompli. Nous félicitons aussi le Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour protéger la paix en Haïti. Nous sommes persuadés que le transfert des responsabilités de la Force multinationale à la MINUHA se fera sans heurts et que les autres tâches complexes de relèvement et de reconstruction nationale en Haïti seront exécutées avec une égale vigueur et une détermination similaire afin que la paix, la stabilité et le développement puissent prospérer et durer dans ce pays.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général sur la question concernant Haïti (S/1995/46). Comme d'habitude, ce rapport est à la fois détaillé et instructif. Nous sommes heureux de constater que, selon le rapport, la situation en Haïti revient, dans l'ensemble, lentement à la normale et que le peuple haïtien jouit désormais de certains droits de l'homme fondamentaux.

Nous sommes cependant préoccupés par les exécutions extra-judiciaires, les extorsions, l'intimidation de membres et de personnalités d'organisations populaires et par d'autres activités criminelles dont fait état le rapport et qui continuent de menacer la paix et la stabilité en Haïti. Nous convenons avec le Secrétaire général que ces actes de violence doivent être maîtrisés avant qu'il ne soit trop tard. Ces activités criminelles sont particulièrement inquiétantes compte tenu de l'histoire récente d'Haïti. Les liens qui les rattachent aux anciens réseaux paramilitaires, quoique éloignés, n'augurent pas bien de la stabilisation du pays ni de la réconciliation de sa population.

Tout ce qui rappelle aux Haïtiens un retour possible à un passé récent doit être éliminé. À cet égard, nous nous félicitons de la détermination de la Force multinationale de découvrir les caches d'armes et de désarmer les bandes criminelles qui errent dans la campagne. Le peuple haïtien a besoin d'être assuré qu'il n'y aura pas de retour à un régime d'assassins.

Nous aurions souhaité que le système judiciaire haïtien soit différent de ce qu'on en dit et nous félicitons la Force multinationale du bon travail qu'elle accomplit dans le domaine de la justice en Haïti. Il faut de toute évidence améliorer le système judiciaire pour que la justice puisse être rendue aisément et que les coupables puissent être châtiés de leurs crimes. Nous comprenons parfaitement le sentiment de frustration ressenti par les Haïtiens devant l'échec du système judiciaire, mais nous les implorons de ne pas faire eux-mêmes justice tandis qu'on s'emploie à réorganiser l'administration de la justice dans le pays.

Nous louons le travail remarquable que les Nations Unies, leurs programmes, institutions, fonds et bureaux font pour le peuple haïtien. Leur présence dans le pays aux côtés de la Force multinationale et des organisations non gouvernementales est assurément une source d'espoir là où régnait le désespoir.

Nous jugeons encourageante et nous apprécions à sa juste valeur la créativité opérationnelle dont ont fait preuve les commandants de la Force multinationale en créant la Force intérimaire de sécurité publique, rendue nécessaire par la situation sur le terrain l'exigeait. Ils n'ont pas attendu la deuxième phase de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour mettre sur pied la force de police envisagée dans la résolution 867 (1993) en raison de l'effondrement inattendu des forces armées d'Haïti, qui avait laissé le pays sans force de sécurité. Ce qui conforte l'avis selon lequel les Nations Unies devraient toujours essayer d'établir, directement ou indirectement, une présence dans une situation de conflit aussi rapidement que possible, car de rares occasions risquent d'être manquées là où cette présence n'existe pas.

Nous appuyons pleinement les dispositions du présent projet de résolution concernant le déploiement progressif de la MINUHA jusqu'à ce que ses effectifs soient au complet, c'est-à-dire le 31 mars 1995. Nous avons bon espoir que la transition de la Force multinationale à la MINUHA s'effectuera sans heurts, compte tenu du travail de planification administrative, logistique et organisationnelle qui lui a été consacré. Nous nous réjouissons tout particulièrement que

le Conseil ait accepté la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que la composante de la police civile de la MINUHA soit portée de 567 à 900 personnes. Le renforcement des effectifs de la police civile de la MINUHA contribuera à l'instauration rapide d'une force de police nationale haïtienne.

Nous appuyons la prorogation du mandat de la MINUHA jusqu'au 31 juillet 1995. Nous espérons que l'ONU contribuera à la consolidation de la paix après le conflit lorsque le mandat de la MINUHA arrivera à son terme, afin que le peuple haïtien puisse renforcer ses droits et libertés démocratiques nouvellement conquis, et qu'elle aidera à promouvoir l'application des politiques et programmes économiques et sociaux qui sont la clef de la paix et de la stabilité en Haïti.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport en date du 17 janvier 1995 concernant la situation en Haïti, soumis en application de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité.

Les événements qui se sont produits en Haïti ont beaucoup préoccupé le Gouvernement du Honduras du fait que le coup d'État militaire qui a renversé le Président légitimement élu de ce pays a créé un précédent extrêmement préjudiciable pour la démocratie de la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale, en particulier, et pour la région latino-américaine en général, et qu'en plus la crise s'est accentuée à mesure que le régime militaire refusait d'abandonner le pouvoir, déjouant ainsi tous les efforts faits par la communauté internationale pour rétablir l'ordre et la démocratie en Haïti. Le non-respect par le Gouvernement de facto de l'Accord de Governors Island et du Pacte de New York et son mépris flagrant pour l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains (OEA) ont eu un effet négatif sur la crédibilité et la confiance placée dans ces deux organisations, renforçant ainsi l'impression d'instabilité régionale.

Le cas d'Haïti s'est révélé être une exception à tous points de vue. À notre avis, s'il est vrai que la crise dans ce pays était de nature interne et ne constituait pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, elle n'en comportait pas moins des conséquences politiques et juridiques graves pour la démocratie.

Les sérieuses violations des droits de l'homme et l'exode massif d'une partie considérable de la population haïtienne pour des raisons politiques ou pour des raisons

économiques exigeaient une action prompte et résolue de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains.

Face à la grave situation résultant de ce que des centaines de personnes fuyaient Haïti pour chercher refuge dans des pays tiers, le Honduras, fidèle à sa tradition humanitaire, a accueilli à deux reprises sur son territoire des ressortissants haïtiens en tant que réfugiés.

Les mesures adoptées par l'ONU en coopération avec l'OEA ont représenté dans leur première phase une occasion viable de résoudre la crise haïtienne. Toutefois, seule l'action concrète du Conseil et de la communauté internationale a permis de renverser la situation et de donner à Haïti une chance de rétablir réellement la démocratie dans le pays et d'en faire le moteur de son développement économique et social futur.

Mon gouvernement estime que le recours à la force doit être le dernier moyen utilisé pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il estime également qu'une telle décision doit dans tous les cas être prise par le Conseil de sécurité avec l'appui de tous ses membres, c'est-à-dire de manière collégiale. Le concept de force multinationale sous le commandement et le contrôle d'un pays ne devrait pas être considéré comme remplaçant les mécanismes déjà établis par la Charte des Nations Unies pour préserver la paix et la sécurité internationales, en particulier aujourd'hui où nous disposons de concepts et d'instruments aussi sophistiqués que la diplomatie préventive, l'édification de la paix et le maintien de la paix.

De même, nous reconnaissons l'importance de la réalisation d'activités conjointes entreprises par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des États américains et la Force multinationale actuellement déployée en Haïti, notamment l'engagement du Secrétariat d'oeuvrer conjointement avec l'OEA pour venir en aide à Haïti en matière de réconciliation nationale, de stabilité politique et de reconstruction économique et sociale.

Par ailleurs, ma délégation accueille avec satisfaction la déclaration du commandement de la Force multinationale et la recommandation des États qui la constituent, où ils affirment respectivement qu'un climat de stabilité et de sécurité règne en Haïti, grâce auquel le Conseil de sécurité a pu estimer que le moment était venu pour la Mission des

Nations Unies en Haïti (MINUHA) d'assumer pleinement ses fonctions.

Le Secrétaire général souligne également l'importance des résultats obtenus par l'équipe avancée chargée de coordonner la transition de la Force multinationale à la MINUHA, équipe qui planifie sur le terrain le transfert des fonctions. Notre délégation reconnaît la nécessité de renforcer l'équipe technique de spécialistes en administration et en logistique, qui doit coopérer avec l'équipe avancée.

Pour ce qui est des consultations avec les gouvernements afin de les amener à contribuer à la MINUHA sur les plans militaire et civil, notre délégation tient à informer le Conseil que le Honduras contribuera un contingent de 120 éléments militaires et deux unités de transport, et que les contacts nécessaires ont été pris avec le Secrétariat pour accélérer les opérations de déploiement qui, selon nos informations, devraient être terminées au début du mois de mars.

Le Secrétaire général signale dans son rapport que dans la résolution 940 (1994), mandat est donné à la MINUHA d'aider les autorités d'Haïti à instaurer un climat favorable à la tenue d'élections libres et honnêtes. Il faut espérer que le Secrétariat a déjà entamé les consultations appropriées avec l'Organisation des États américains (OEA) pour coordonner leurs travaux dans ce domaine et qu'il sera prêt à apporter son assistance dès que ce sera nécessaire.

Ma délégation reconnaît les efforts faits par la force multinationale pour se déployer dans les zones reculées d'Haïti ainsi que les activités qu'elle mène en vue de maintenir le calme dans le pays. Nous soulignons l'importance que revêt la formation d'une force intérimaire de sécurité ou de police composée d'Haïtiens afin d'instaurer un climat sûr et stable préalablement à la période de transition. Il importe de relever que, même si le nombre d'étudiants et de diplômés a augmenté considérablement, il est nécessaire de renforcer sensiblement cette force intérimaire et d'intensifier les cours d'orientation, pour qu'elle soit en rapport avec la taille du pays, de la population et, surtout, pour qu'elle soit à la hauteur de la tâche délicate qui l'attend.

C'est pourquoi nous appuyons sans réserves le projet de résolution dont le Conseil est saisi, projet qui proroge le

mandat de la MINUHA d'une autre période de six mois et autorise le déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti.

À notre avis, Haïti pourrait devenir en peu de temps le troisième exemple, après l'Amérique centrale et le Mozambique, d'une intervention menée par notre Organisation au moyen d'une opération de maintien de la paix conformément aux résolutions du Conseil en vue de passer du conflit à la paix et de la paix à une démocratie stable et durable. Néanmoins, les efforts menés actuellement par la communauté internationale en général, et par ce Conseil en particulier, pour maintenir la démocratie et la primauté du droit en Haïti ne sauraient être fructueux à long terme si la grave situation socio-économique subsiste dans ce pays. Le Secrétaire général souligne dans son rapport les promesses généreuses qui ont été faites pour aider Haïti à se débarrasser de ses graves problèmes économiques. Le Honduras souscrit entièrement à ses préoccupations à cet égard.

Des millions de Haïtiens ont placé leurs espoirs dans cet exercice. Les Nations Unies ne doivent pas les décevoir. Notre pays s'est engagé dans cette cause et y contribuera malgré les modestes moyens dont il dispose.

M. Rovensky (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation suit de près les activités de la Force multinationale en Haïti et est ravie tant des progrès substantiels qui ont été réalisés que de la façon dont ils ont été obtenus, c'est-à-dire en grande partie sans violence. Certes, il est difficile de rappeler de nombreux autres changements d'ordre politique aussi radicaux que ceux qui sont survenus en Haïti où le niveau de violence pour résoudre la crise aurait été aussi faible, compte tenu notamment du haut niveau de violence qui a prévalu tout au long de la crise. Nous félicitons la Force multinationale et le peuple haïtien de cette réalisation remarquable.

Nous notons avec une vive satisfaction que la situation concernant le respect des droits de l'homme et la sécurité dans le pays s'est sensiblement améliorée pendant les quelques derniers mois. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Le régime précédent semble avoir été tellement corrompu que purger l'appareil judiciaire et l'appareil de sécurité, pour ne citer que ces deux domaines, de leurs éléments indésirables, a presque provoqué leur effondrement total. La tâche du nouveau gouvernement est donc de partir de zéro pour les réinstaurer, tâche plus ardue encore que de les remanier simplement.

D'autre part, tous les dangers qui menacent la jeune démocratie du pays n'ont pas disparu. Nous croyons savoir

qu'une quantité vraiment terrifiante d'armes circule ou est cachée dans le pays, et nous ne sommes pas certains que les éléments paramilitaires, qui semblent hiberner pour le moment, n'attendent pas un moment plus propice pour redonner signe de vie. Les efforts pour les désarmer n'ont peut-être pas été suffisamment assidus jusqu'à présent.

Ce sont là certaines des raisons qui nous font comprendre qu'une infusion massive de personnel des Nations Unies est nécessaire pour prendre la relève de la Force multinationale. Nous approuvons sans réserve cette mesure. La résolution 940 (1994) exprime l'espoir que la tâche de la MINUHA sera terminée avant février 1996. Il faut espérer que cette période lui suffira pour compléter sa tâche.

Le Président Aristide a obtenu quelques succès politiques importants, notamment dans la consolidation de son cabinet. Nous sommes encouragés par les mesures bien arrêtées qui ont été prises en vue de la tenue d'élections parlementaires et invitons les autorités haïtiennes à les tenir aussitôt que possible. Nous espérons qu'une fois qu'elles auront eu lieu l'Organisation des Nations Unies pourra certifier qu'elles ont été libres et régulières.

En menant à bonne fin la tâche qu'elle a été autorisée à entreprendre aux termes du paragraphe 4 du dispositif de la résolution 940 (1994), la Force multinationale a démontré l'utilité, dans certaines circonstances, pour le Conseil de sécurité de confier à des groupes d'États une action coercitive. C'est là une mesure exceptionnelle à n'utiliser que lorsque tout le reste échoue. C'est un fait qu'à la suite de la non-application de l'Accord de Governors Island tout le reste en Haïti avait échoué. En suivant les progrès de la Force multinationale, le Conseil de sécurité bénéficiait de rapports fréquents, détaillés et officiels fournis au nom de la Force par la délégation des États-Unis. Nous sommes reconnaissants des efforts faits à cet égard. Nous saluons et remercions tous les membres de la Force multinationale et souhaitons à la nouvelle force de la Mission des Nations Unies en Haïti de remporter autant de succès.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : La délégation rwandaise voudrait rendre un vibrant hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour son brillant rapport sur la situation qui prévaut en Haïti.

Elle se réjouit, à la lecture des divers rapports et recommandations, d'apprendre qu'un climat sûr et stable règne dans cette République meurtrie par tant d'années de dictature aussi bien civile que militaire.

Avec le retour de S. E. Jean-Bertrand Aristide au pouvoir il y a lieu de se féliciter de ce qu'une ère nouvelle de paix, de tolérance et de démocratie émerge des flots tumultueux de l'histoire d'Haïti, pour récompenser les efforts du peuple haïtien et de la communauté internationale dans leur quête d'une paix durable dans ce pays.

Si la délégation rwandaise salue avec beaucoup de soulagement le climat sûr et stable instauré en Haïti, grâce notamment à l'oeuvre de la Force multinationale, elle tient toutefois à déplorer certaines difficultés de parcours qui ternissent tant soit peu l'image d'optimisme quant à l'avenir.

À l'heure où la communauté internationale se préoccupe d'épauler Haïti dans ses efforts de consolidation de son socle démocratique, la délégation rwandaise formule le voeu que le développement socio-économique de ce pays soit la clef de voûte de toutes les réalisations envisagées à court et à moyen terme.

En effet, point n'est besoin de s'appesantir sur la trilogie «Paix, Démocratie et Développement», piliers de la prospérité économique de chaque pays. La République d'Haïti est parmi les premières républiques du monde de l'hémisphère nord. Malheureusement, au moment où les autres se sont développées, non seulement elles ont oublié de lui tendre la main, mais elle s'est fait exploiter. C'est pourquoi, actuellement, ce que cette organisation appelle la diplomatie préventive, pour Haïti cette diplomatie devrait se traduire par l'aide multiple de la communauté internationale afin de favoriser son essor économique, base de la paix et de la démocratie durables.

Puissent ses grands voisins de l'Organisation des États américains concourir sans cesse et davantage à la relance de l'économie haïtienne.

Compte tenu de tout ce qui précède, et compte tenu de la solidarité des pays qui ont tant souffert de l'injustice, la délégation rwandaise a bien voulu se porter coauteur de la résolution sur Haïti et votera pour.

M. Li Zhaoxing (Chine) (*interprétation de l'anglais*) : Une certaine amélioration s'est fait jour récemment dans la situation en Haïti. La vie de la population revient graduellement à la normale. Les services administratifs ont commencé à fonctionner et l'organisation des élections est en cours. Cette évolution est liée aux efforts entrepris par la communauté internationale et le Conseil de sécurité, que

nous saluons. Cependant, comme le Secrétaire général le fait observer dans son rapport, bien que la criminalité continue de sévir en Haïti, il est peu probable que la force de police soit en place prochainement. Il existe donc un vide au plan de la sécurité. Cette situation ne peut que causer une grave inquiétude.

La Chine a toujours appuyé le peuple haïtien dans ses efforts de paix, de stabilité et de reconstruction nationale, qui contribueront certainement au maintien de la paix et de la stabilité dans la région. La Chine a toujours été pour le règlement pacifique des conflits et contre le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Elle a donc des réserves au sujet de la résolution 940 (1994). Afin d'appuyer le processus de paix en Haïti, elle continue néanmoins d'adopter une approche sérieuse et responsable dans l'examen de la question d'Haïti au Conseil de sécurité et a dûment traité des questions connexes en coopération avec les parties intéressées.

Compte tenu des changements éventuels en Haïti et, notamment, de la situation en matière de sécurité qui suivra la fin du déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) à la fin mars, il sera nécessaire que le Conseil de sécurité réexamine le moment venu des questions telles que le mandat et les effectifs de la MINUHA, comme il l'a fait dans le cas des opérations de maintien de la paix en Géorgie, au Tadjikistan et d'autres opérations menées en Afrique.

Ma délégation a donc proposé quelques amendements dans un but constructif en espérant que grâce à un esprit de consultation et de coopération, il serait possible de parvenir à un accord à cet égard.

Hélas, la proposition raisonnable soumise par la délégation chinoise n'a pas été acceptée. Nous nous abstenons donc sur le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La Russie suit attentivement le déroulement du processus de règlement en Haïti. La Russie appuie les efforts que font le Président légitimement élu, M. Jean-Bertrand Aristide, et le Gouvernement haïtien en vue de ramener le pays à une situation normale et à la primauté du droit et d'y rétablir les institutions démocratiques. Suite aux opérations de la Force multinationale en Haïti, il a été possible de normaliser la situation et de créer un climat stable et sûr, conformément à la résolution 940 (1994) du

Conseil de sécurité. D'après les observateurs internationaux et les observateurs des organisations des droits de l'homme, la violence politique a pris fin, les violations flagrantes des droits de l'homme ont presque cessé et le taux de la criminalité a même baissé. La situation en Haïti ne fait donc plus peser une menace sur la paix et la sécurité.

Il est cependant encore trop tôt pour parler d'une tendance irréversible. Certes, l'instauration de la stabilité, surtout une stabilité à long terme, est principalement liée à des facteurs socio-économiques, et elle exigera qu'une vaste assistance internationale soit apportée au peuple haïtien.

Dans le cas d'Haïti ainsi que dans un contexte plus large, l'approche de la Russie pour ce qui est des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été récemment décrite lors de la discussion au Conseil de sécurité du rapport du Secrétaire général «Agenda pour la paix». Plus précisément, la Russie estime qu'il faut analyser en détail les véritables besoins des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les ressources qui sont nécessaires pour y faire face. Chaque opération de maintien de la paix est particulière, et les questions doivent être abordées compte tenu de la spécificité de la situation. Cependant, le lancement et la conduite de ces opérations devraient répondre à un seul critère bien défini. Cela éviterait aux Nations Unies d'adopter dans leur démarche le critère «deux poids, deux mesures» et éviterait aussi de diviser les conflits en deux groupes, les conflits «prioritaires» d'un côté et les conflits «secondaires» de l'autre.

Au cours des travaux qui ont mené au projet de résolution dont le Conseil est saisi, ses auteurs ont retenu nombre des idées avancées par la délégation russe. Tout en continuant d'avoir certaines inquiétudes, qu'elle a mentionnées au cours des discussions précédentes, la Russie croit qu'il est possible de donner le feu vert pour que l'opération passe maintenant à l'étape Nations Unies. La Russie est mue à cet égard par un profond désir de renforcer et de développer la coopération et la collaboration positives au Conseil de sécurité. Elle attend de ses partenaires au Conseil qu'ils s'inspirent des mêmes principes afin de renforcer la stabilité internationale partout dans le monde.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution S/1995/85.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :

Néant.

S'abstiennent :

Chine.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, aucune voix contre et une abstention. Le projet de résolution a été adopté en tant que résolution 975 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui marque un moment planifié et important de la transition, en Haïti, de la tyrannie à la démocratie. La Force multinationale autorisée en juillet dernier par le Conseil a rempli sa mission. La planification du transfert de responsabilité à une force de l'ONU est bien avancée. Le vote d'aujourd'hui confirme que la transition se produira d'ici la fin du mois de mars prochain.

Les hommes et les femmes de la Force multinationale méritent notre reconnaissance et notre gratitude. Ils ont accompli des tâches difficiles avec une parfaite compétence. Nous avons une dette particulière envers la famille du sergent-chef Gregory Dale Cardott. Nos pensées et nos prières l'accompagnent.

Le Gouvernement des États-Unis est heureux d'avoir été à la tête de la Force multinationale, et il remercie chaleureusement les autres pays qui y ont contribué. Nous prenons note avec satisfaction du lien solide qui s'est établi entre les différentes forces et le peuple haïtien. Nous remercions également les membres du Conseil, les Amis d'Haïti ainsi que le Secrétaire général et son personnel pour leur détermination à réagir de manière dynamique et novatrice à la crise haïtienne. Ensemble, nous avons fidèlement répondu à l'engagement de la Charte des Nations Unies de favoriser

«le progrès social et [d']instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.»

Au cours des quatre derniers mois, grâce aux efforts déployés par l'Organisation des États américains et nous-mêmes, à la sagesse des dirigeants haïtiens et à la ténacité du peuple haïtien, des changements bienvenus se sont produits. Une intense activité a repris dans les marchés jusque-là endormis. Des quartiers autrefois assombrés par la terreur résonnent aujourd'hui de rires et d'espoirs renouvelés. Les mères ne craignent plus que leurs fils soient abattus ou que leurs filles soient violées par les gardiens de l'ordre public. Les commissariats de police sont maintenant un lieu de formation et non de torture. Les bateaux sont construits pour pêcher et non pour fuir. L'activité politique a repris. Les fils de la vie économique ont été identifiés et doivent maintenant être retissés.

En juillet dernier, le Conseil de sécurité a réagi à la situation unique régnant en Haïti au moyen d'une stratégie en deux phases. Dans la première phase, la Force multinationale devait créer un cadre sûr et stable grâce auquel les institutions démocratiques pourraient commencer à fonctionner. La Force multinationale a atteint cet objectif. Les dirigeants illégaux ont quitté le pays de manière pacifique. Le Président Aristide et le gouvernement légitimement élu sont revenus au pouvoir. Plus de 21 000 armes ont été rachetées ou saisies. Une nouvelle force de police est en train d'être recrutée, et on s'emploie à réduire et réformer l'armée haïtienne.

Nous approchons maintenant de la deuxième phase. Aujourd'hui, nous avons autorisé le Secrétaire général à recruter et déployer un maximum de 6 000 soldats et 900 policiers civils pour poursuivre les tâches si bien avancées jusqu'à présent. La Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) oeuvrera avec le Gouvernement haïtien et les autres donateurs pour mettre sur pied une nouvelle force de police civile. Elle aidera le Gouvernement haïtien à assurer l'ordre public. Elle contribuera à la création d'un climat propice à la tenue d'élections libres et équitables et achèvera d'ici à février 1996 les tâches qui lui ont été confiées.

Avec la Force multinationale et le personnel du Secrétariat, le Gouvernement des États-Unis a oeuvré avec acharnement pour permettre un transfert de responsabilité sans heurt, une transition sans changement prononcé. Plus de la moitié du personnel militaire et environ un tiers du personnel civil de la MINUHA seront d'anciens membres de la Force multinationale. Dans l'ensemble, il n'y aura pas de changement radical dans la taille de la mission, les capacités des contingents ou la qualité du commandement.

Les soldats de l'ONU auront le droit de recourir à la force pour se défendre, y compris le droit de résister à des tentatives visant à les empêcher par la force de s'acquitter de leurs fonctions.

Comme le Secrétaire général le fait observer dans son plus récent rapport au Conseil,

«il règne [en Haïti] un sentiment de liberté et de sécurité qui n'existait pas précédemment.» (S/1995/46, par. 13)

Les bandes organisées ou semi-organisées de voyous qui agissaient sous protection officielle ont été démantelées. Mais Haïti n'est pas pour autant totalement calme. Ceux qui sont mus par l'avidité, l'amertume ou le désespoir sont encore capables de recourir à la violence. Des forces criminelles peuvent considérer la transition et la prochaine campagne électorale comme l'occasion d'entreprendre une action plus audacieuse. Mais que personne n'en doute : si cette Force de l'ONU est harcelée, elle a les dirigeants, le mandat, la puissance de feu et la volonté nécessaires pour repousser qui que ce soit.

La reconstruction économique d'Haïti n'est pas au programme de la mission de maintien de la paix de l'ONU, mais les efforts dans ce sens sont complémentaires. Le Gouvernement des États-Unis s'associe au Secrétaire général pour appeler les pays, les institutions s'occupant de développement, le système des Nations Unies ainsi que les organisations régionales ou non gouvernementales à oeuvrer de concert avec le Gouvernement haïtien pour mettre en oeuvre le programme de redressement économique d'urgence. La porte doit être ouverte aux investissements privés. La liberté, des emplois, une éducation de base et la possibilité de manger à sa faim sont la meilleure réponse à l'inégalité, à la corruption et aux troubles.

Comme le reconnaît la résolution que nous venons d'adopter, l'avenir d'Haïti repose, comme cela se doit, entre les mains des Haïtiens. Des institutions démocratiques ne peuvent être imposées à une société : elles doivent en être issues. Le chemin qui reste à parcourir est difficile, mais la communauté internationale peut se réjouir de ce que ceux qui se sont engagés à édifier un Haïti libre ont maintenant cette possibilité. En leur offrant cette chance, le Conseil a tenu sa promesse envers le peuple haïtien, la cause de la liberté et la Charte de cette noble institution.

M. Mérimée (France) : C'est avec plaisir que ma délégation a voté en faveur de cette résolution, qui autorise le Secrétaire général à prendre les dispositions permettant le

transfert des responsabilités de la Force multinationale à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA).

Le Conseil avait en effet décidé, en adoptant la résolution 940 (1994), que l'objectif était de passer le relais le plus rapidement possible aux Nations Unies, c'est-à-dire dès qu'un environnement sûr et stable serait établi et que les Nations Unies seraient en mesure d'assumer cette relève. Il y a donc tout lieu de se féliciter que les conditions soient réunies pour aborder la deuxième phase de cette opération le 31 mars prochain. Cela témoigne des progrès accomplis depuis le déploiement de la Force multinationale il y a quatre mois. Ma délégation tient à rendre à nouveau hommage, à cet égard, au commandement et aux participants de la Force.

La disparition de la violence politique, qui était l'un des fléaux d'Haïti, est un succès incontestable. De même que la diminution de la peur et la restauration d'un débat politique. Le Gouvernement remplit ses fonctions, et le Président Aristide, qui prône la réconciliation nationale, tient parole. Son message est d'ailleurs entendu. J'observe aussi que les délais qui avaient été envisagés lors du déclenchement de l'opération sont respectés. C'est un point positif.

La tenue des élections législatives est un élément déterminant du retour à la démocratie. Ce scrutin doit se dérouler dans des délais raisonnables. J'espère donc que toutes les dispositions seront prises pour qu'il puisse se tenir en toute sécurité et impartialité. L'ONU et les Haïtiens doivent prendre les mesures qui s'imposent à cet égard.

Il est vrai que subsistent quelques éléments de préoccupation, en particulier la recrudescence de la criminalité de droit commun et l'implication dans cette violence des anciens réseaux paramilitaires. Ce phénomène doit cesser pour que se construise une authentique société démocratique. Une grande attention doit être accordée à la réinsertion et à la formation professionnelle des soldats démobilisés. La constitution d'une force de police intègre et efficace est également fondamentale. Ma délégation se félicite du succès des programmes de formation qui ont été lancés et auxquels la France participe.

Je voudrais enfin souligner l'importance que revêtent le développement économique et le relèvement des institutions, en particulier du système judiciaire, pour la consolidation de la démocratie en Haïti. Nous nous félicitons de ce que vient de dire sur ces sujets l'Ambassadeur d'Haïti. Je rappelle à cet égard que s'est tenue aujourd'hui même à Paris une réunion du groupe consultatif des donateurs, qui sera suivie d'une réunion destinée à coordonner l'action des

baillieurs de fonds en faveur de la justice en Haïti. La France a également repris sa coopération bilatérale sur une large échelle. Nous espérons, nous sommes sûrs, que les efforts de tous vont mettre Haïti sur la bonne voie.

M. Graf zu Rantzau (Allemagne) : L'Allemagne estime que le moment est venu pour la Mission des Nations Unies en Haïti de remplir l'ensemble de ses fonctions. C'est pour cette raison que nous avons voté en faveur de la présente résolution du Conseil de sécurité sur Haïti. À cette occasion, mon gouvernement aimerait exprimer sa gratitude envers les États participant à la Force multinationale, qui jusqu'à maintenant a ouvert la voie au retour du Président élu, Jean-Bertrand Aristide, ainsi qu'à la restauration du Gouvernement légitime haïtien et au rétablissement d'un environnement stable et sûr dans ce pays. La Force multinationale et la Mission des Nations Unies en Haïti devront offrir ensemble la garantie que la phase critique de transition, qui coïncide avec la tenue d'élections législatives, soit également un succès.

D'ores et déjà nous assistons à une amélioration sensible de la situation en Haïti. En effet, les Haïtiens jouissent dès maintenant de leurs droits fondamentaux, en particulier du droit à la libre expression, la liberté de réunion et d'association, à un degré jusqu'alors inconnu. Il est indispensable de maintenir un environnement stable et sûr en Haïti pour consolider plus avant ses structures démocratiques, et nous espérons que la tenue imminente d'élections législatives contribuera au progrès déjà accompli.

Bien qu'il n'y ait pas de danger actuellement pesant sur le Gouvernement haïtien, il existe néanmoins des éléments préoccupants dont il faut, hélas, tenir compte, à savoir : un nombre significatif d'actes criminels souvent perpétrés par des membres de l'ancien régime, un nombre élevé d'armes incontrôlées, un manque de policiers et une inefficacité continue des forces de l'ordre, ainsi qu'une carence des autorités judiciaires à lancer des poursuites pénales.

Ces préoccupations devront retenir d'urgence toute l'attention du Gouvernement haïtien avec l'assistance de la Mission des Nations Unies en Haïti et de la communauté internationale.

En définitive, nous devons nous rendre compte que la poursuite de la stabilisation d'Haïti dépendra très largement de son développement socio-économique. Nous voyons en ces domaines des signes encourageants. Il reste néanmoins beaucoup à faire, et nous comptons sur le Gouvernement haïtien pour s'attaquer énergiquement à ces questions. La

communauté internationale ainsi que le système des Nations Unies et les États Membres devront contribuer d'une manière importante à cet effort pour que le Gouvernement haïtien réussisse. En conséquence mon gouvernement se tient prêt à participer à la reconstruction économique d'Haïti.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : La résolution que nous venons d'adopter sur Haïti est une pierre angulaire de plus dans l'édification du développement politique, social et économique dans ce pays. La Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) sera déployée conformément au calendrier et aux procédures proposés par le Secrétaire général, et, par conséquent, le mandat de la Force multinationale prendra fin le 31 mars. Ce sera le prochain pas décisif réalisé sur la voie du redressement à la suite de la crise qui a explosé lorsque les dirigeants militaires ont saisi illégalement le pouvoir à Port-au-Prince.

Le premier pas a été l'intervention de la Force multinationale, qui a libéré le peuple haïtien du régime militaire, et rendu possible le retour de son chef constitutionnel, le Président Aristide. Le fait que les dictateurs ont été obligés de quitter le pays sans opposer de résistance armée et sans effusion de sang a été également un succès incontestable pour tous ceux qui ont rendu possible ce résultat.

La démocratie est de retour en Haïti, où la sécurité s'est considérablement accrue, où la situation des droits de l'homme s'est améliorée, et où des préparatifs sont déjà en cours pour permettre, faut-il espérer, la tenue d'élections législatives avant l'été. Mais, comme le rapport du Secrétaire général l'indique, ces réalisations ne sauraient être considérées comme irréversibles. Il semble que la circulation d'un grand nombre d'armes continue de représenter un fléau pour le pays. C'est donc à juste titre que le paragraphe 11 de la résolution demande instamment au Gouvernement haïtien d'établir sans tarder une force de police nationale efficace et d'améliorer le fonctionnement de son système judiciaire.

Il convient donc en priorité d'établir la nouvelle force de police. Même si la résolution n'en fait pas explicitement mention, il semble, sur la base du rapport du Secrétaire général, que la deuxième priorité est la restructuration des forces armées, qui sont à l'origine des problèmes. Un autre facteur important sera l'élection d'un nouveau parlement, suivi en février de l'année prochaine d'élections présidentielles. Enfin, mais pas moins important, il est nécessaire que la communauté internationale s'engage fermement et sincèrement à aider et à appuyer le développement institutionnel et socio-économique du pays, qui, en dernière

analyse, demeure la condition préalable à la promotion et à la consolidation de la paix. À cet égard, je puis assurer l'Ambassadeur d'Haïti, M. Fritz Longchamp, que son gouvernement et ses concitoyens peuvent comme toujours compter sur mon pays.

Si tout va bien, Haïti comptera bientôt au nombre des succès remportés par les Nations Unies. Notre reconnaissance et notre gratitude sincères s'adressent à tous ceux qui continueront de rendre possible ce changement positif bienvenu.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui marque un autre pas important vers le rétablissement en Haïti d'une démocratie pleinement opérationnelle. Cette adoption montre que le Conseil de sécurité reste attaché à la paix et à la sécurité internationales et à la poursuite de la consolidation des grandes améliorations intervenues en Haïti depuis le départ du régime militaire.

Mon gouvernement convient avec le Secrétaire général et les contributeurs à la Force multinationale que les conditions en Haïti permettent maintenant à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) de prendre la relève rapidement et sans heurt. Nous saluons les efforts déployés par la Force multinationale et tous les pays qui y ont contribué, grâce auxquels l'environnement nécessaire au déploiement complet de la MINUHA a été créé. Comme la résolution le dit clairement, il importe que le Secrétaire général maintienne constamment à l'examen les effectifs de la MINUHA et qu'il recommande au Conseil des ajustements dès que la situation en Haïti le permettra.

Aux termes de la résolution que nous venons d'adopter, on reconnaît que la menace qui pesait auparavant sur la paix et la sécurité dans la région a maintenant été écartée. Nous félicitons le Président Aristide pour le rôle qu'il a joué, qui a rendu cela possible. Les efforts qu'il a déployés pour promouvoir la paix et la réconciliation ont manifestement été un facteur extrêmement important dans le succès de l'opération multinationale. Il importe que le peuple haïtien accorde la priorité la plus élevée au processus de réconciliation et au maintien de la stabilité. En dernier ressort, c'est aux Haïtiens eux-mêmes qu'incombe la responsabilité de la reconstruction de leur pays. Nous continuerons à les aider, surtout à l'approche des prochaines élections législatives. Nous attendons avec intérêt le prompt lancement d'une campagne électorale libre et démocratique, supervisée par l'Organisation des Nations Unies.

Il est encore trop tôt pour prédire le succès définitif et complet de l'action des Nations Unies en Haïti mais les mesures prises jusqu'à présent par le Conseil et par la Force multinationale nous donnent de bonnes raisons d'être optimistes. Mon gouvernement est convaincu que la résolution que nous venons d'adopter nous rapprochera sensiblement du succès.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République argentine.

L'Argentine a toujours réaffirmé son attachement au règlement de la crise haïtienne depuis le début même de l'action de l'ONU. C'est pourquoi nous avons fait les contributions suivantes à cette action : navires de la Marine argentine pour faire respecter l'embargo imposé par cet organe, participation au groupe de vérification de la frontière entre Haïti et la République dominicaine et dans le cadre de la Force multinationale, et appui à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA).

Nous avons par ailleurs accordé une priorité élevée au règlement de la crise dans toutes les instances possibles dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et au sein de notre Organisation — depuis les prudentes procédures relatives aux exceptions humanitaires faites à l'embargo, élaborées dans le cadre de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'ancien Comité des sanctions du Conseil, jusqu'à l'accroissement du chiffre indicatif de planification du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Nous sommes convaincus que, pour appuyer les efforts que déploie le Gouvernement haïtien, les mesures politiques adoptées par le Conseil de sécurité doivent s'accompagner de mesures économiques et sociales. Tout mécanisme de consolidation de la paix après les conflits

doit inclure les efforts et les initiatives que nous devons continuer de promouvoir pour servir et aider le peuple et le Gouvernement haïtiens. S'agissant des conditions particulières qui nous réunissent aujourd'hui, mon pays, dans le cadre du Groupe des pays amis du Secrétaire général sur la question d'Haïti, a participé à la rédaction du texte que nous venons d'adopter. Le fait que nous avons parrainé la résolution est un signe éloquent de l'attachement et de la sympathie que nous inspire Haïti, ainsi que de notre assentiment quant au transfert des fonctions de la Force multinationale à la Mission des Nations Unies et quant au niveau des effectifs militaires et civils recommandé par le Secrétaire général.

Le large parrainage accordé au sein du Conseil montre l'intérêt qu'éveille l'évolution positive de la situation en Haïti. Nous tenons à dire ici que nous sommes satisfaits du rôle exemplaire joué par la Force multinationale, dont les effectifs ont rempli le mandat de la communauté internationale dans le cadre de la Charte des Nations Unies, énoncé dans la résolution 940 (1994), de façon responsable et compte tenu des circonstances auxquelles ils ont dû faire face.

Le retour à la vie normale en Haïti exige plus que jamais, en l'occurrence, les efforts de l'ONU. Nous continuerons, au sein du Conseil et sur tous les autres fronts, de nous acquitter de notre tâche et de réaffirmer notre engagement à faire tout notre possible pour améliorer la situation du peuple haïtien.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres noms inscrits sur la liste des orateurs. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 23 h 45.